

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 septembre 2014

L'an deux mille quatorze

Le 11 septembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 4 septembre 2014

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, David PACIOTTI, Marcel PELLEGRIN, Christophe RAMEAUX, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT.

Absent excusé : Christopher DAVO pouvoir à Mohamed MALLEM

Monsieur Serge Nardin a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le rajout du point suivant :

- tarif du raccordement au réseau d'eau extension route de Lourmarin

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

1. Tarif du raccordement au réseau d'eau route de Lourmarin

Monsieur le maire rappelle le projet d'extension du réseau d'eau route de Lourmarin et propose de fixer le tarif de raccordement au réseau à 1 500 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Décisions modificatives au budget primitif

▪ Budget général de la commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	10011	Travaux église	121 970,00 €

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1323	10002	subvention du département	15 737,00 €
13	1322	10011	subvention de la région	50 600,00 €
13	1341	10013	Dotation d'équipement des territoires ruraux	6 189,00 €
10	10251	10011	Dons et legs en capital	21 000,00 €
10	10226	ONA	Taxe d'aménagement	6 817,00 €
10	10223	ONA	TLE	10 154,00 €
10	10222	OPFI	FCTVA	11 473,00 €

▪ **Budget eau et assainissement :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2014

Crédits a ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de ratt...	1,86

Crédits a reduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-1,86

3. Don de l'association « les amis de l'église Saint Barthélémy »

Monsieur le maire rappelle que l'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélémy » a pour vocation de recueillir des fonds pour participer au financement des travaux de restauration de l'église.

L'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélémy » a fait savoir qu'elle était en mesure d'apporter un soutien financier pour la 3^{ème} tranche des travaux.

L'aide ainsi consentie a été arrêtée à la somme de 21 000 euros, représentant 8.30 % du montant total prévisionnel HT des travaux éligibles.

La troisième tranche des travaux arrivant à son terme, il demande au conseil municipal d'accepter ce don qui sera imputé au compte budgétaire 10251.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

4. Marché de travaux de voirie 2014

Monsieur le maire rappelle la délibération du 22 mai 2014 lançant une consultation suivant la procédure adaptée pour le programme de voirie 2014 concernant :

- rue de la Fontaine
- chemin des Réservoirs
- chemin d'accès parking des Trailles
- chemin de Roumagoua
- chemin des Banquets
- chemin du Roucas
- Chemin de Saint Barthélémy
- Chemin de Maguelonne
- parking et réfection chaussée cours Saint Louis

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offre, après étude des dossiers, la commission MAPA propose de retenir l'entreprise COLAS MEDITERRANEE 468 Chemin de Panisset 84130 LE PONTET pour un montant de 34 219,44 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise monsieur le maire à signer le marché de travaux.

5. Convention avec la SPCAL pour la capture des chiens.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat avec la S.P.C.A.L pour la capture des chiens errants est arrivé à expiration.

Il rappelle que ce contrat prévoyait des interventions ponctuelles à la demande, chaque intervention étant facturée 80 €

Compte tenu de la réglementation en vigueur concernant la divagation des chiens errants qui prévoit que les maires doivent désormais disposer de moyen de capture, de transport et de dépôt et prévoir l'information de la population

Il propose de renouveler ce contrat et

- de faire intervenir la S.P.C.A.L. ponctuellement à la demande pour :
 - la récupération d'un chien chez un particulier, pompier ou vétérinaire,
 - la capture d'un chien agressif,
 - le ramassage des cadavres de chiens et chats sur la voie publique (-40 kg)

Le coût de chaque intervention étant de 80 euros.

- d'informer la population sur leur responsabilité en cas de divagation de leurs animaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

6. Convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée en 2003 entre le département et la commune permettant de bénéficier des services de la BDP est arrivée à échéance.

Un bilan de conventionnement engagé depuis 2003 a été effectué, et le Conseil Général propose aujourd'hui une nouvelle convention qui a été validée par l'assemblée départementale le 20 septembre 2013 et qui doit permettre de poursuivre le partenariat avec le Conseil Général de Vaucluse.

Ce conventionnement tend à améliorer l'offre de lecture proposée aux Vauclusiens sur l'ensemble du territoire départemental en fixant un cadre de référence permettant de faire évoluer les services aux usagers ; ces derniers étant en quête de nouveaux lieux, largement ouverts et accessibles, pour des besoins d'information, de culture tout autant que de formation tout au long de la vie.

Le service consenti aux communes est gratuit et sont rappelés les engagements de la commune concernant : les locaux (accessibilité, surface, emplacement pour le stationnement du bibliobus...), l'interlocuteur de référence chargé de la gestion de la bibliothèque, qualifications, prise en charge des frais de déplacements, amplitude d'ouverture...), les collections (budget d'acquisition, désherbage régulier, remboursement des documents prêtés perdus ou détériorés), la formation de l'équipe de la bibliothèque, les actions de promotions et d'animations mises en place.

La convention prendra effet à la date de la signature et est valable trois ans, renouvelable après un bilan de fonctionnement effectué conjointement par les deux parties.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de dépôt de livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt à la Bibliothèque Vaugines.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

7. Attribution d'une subvention au Centre Culturel Cucuron Vaugines

Madame OCCELLO, déléguée auprès des associations, présente la demande de subvention de Centre Culturel Cucuron Vaugines et propose d'accorder la subvention de 400 € demandée :

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Fin de la séance à 20 heures 15.



